

Note méthodologique de l'Enquête Nationale sur l'Emploi



المسح الوطني حول السكان والتشغيل

Août 2026

Table des matières

Avant-propos	3
I. Présentation générale de l'enquête nationale sur l'emploi	3
1. Objectifs de l'enquête	3
2. Population cible et champ de l'enquête	4
3. Plan de sondage	4
3.1. Sélection des unités primaires	4
3.2. Sélection des ménages	4
4. Méthodologie de collecte des données	5
5. Outils et instruments de collecte	5
5.1. Questionnaire ménage	5
5.2. Questionnaire des personnes occupées	6
5.3. Questionnaire des personnes sans emploi	6
II. Évolution de l'enquête nationale sur l'emploi et de sa méthodologie	6
1. Historique et évolution de la périodicité de l'enquête	6
2. Évolution de la mesure de l'emploi et du chômage avant 2004	7
2.1. Population active effective	7
2.2. Population marginale	7
2.3. Population active potentielle	7
3. Réforme méthodologique introduite à partir de 2004	8
3.1. Identification des personnes occupées	8
3.2. Identification des personnes au chômage	8
3.3. Identification des personnes inactives	8
4. Enrichissement progressif du questionnaire	9
4.1. Introduction d'un module sur le handicap en 2015	9
4.2. Amélioration de la mesure de l'emploi informel en 2017	9
5. Réforme méthodologique de 2019 et adaptation aux recommandations de l'ICLS 19	9
6. Évolution du plan de sondage et de la taille de l'échantillon	10
7. Modernisation de la collecte des données	10
III. Concepts et principaux indicateurs du marché du travail	11
1. Population active	11
2. Population occupée	11
3. Population au chômage	11
4. Population inactive	11
5. Taux brut d'activité	12
6. Taux global d'activité	12
7. Taux d'activité par groupe d'âge	12
8. Taux de chômage	12
9. Taux de chômage par groupe d'âge	12
10. Création annuelle d'emplois	13
IV. Nomenclatures et classifications utilisées	13
1. Nomenclature des professions	13
2. Classification des secteurs d'activité	13
3. Statut dans la profession	13
V. Diffusion des résultats	14

1. Principes et supports de diffusion	14
2. Délais et produits statistiques	14
VI. CONCLUSION GÉNÉRALE	15

Avant-propos

L'Institut National de la Statistique (INS) assure la production et la diffusion des statistiques officielles relatives au marché du travail en Tunisie, notamment à travers l'Enquête Nationale sur l'Emploi.

La présente note méthodologique vise à présenter de manière claire et synthétique les principaux concepts, définitions, méthodes et procédures utilisés pour mesurer l'emploi, le chômage et l'activité économique. Elle retrace également les principales évolutions méthodologiques de l'enquête et son adaptation progressive aux recommandations internationales.

Cette version actualisée couvre les méthodes et les principales évolutions du dispositif jusqu'en 2026, notamment en matière de concepts, de fréquence de collecte, de questionnaire et de modernisation des méthodes de collecte.

Elle constitue ainsi une référence pour la compréhension, l'interprétation et l'utilisation des statistiques produites dans le cadre de l'Enquête Nationale sur l'Emploi.

I. Présentation générale de l'enquête nationale sur l'emploi

1. Objectifs de l'enquête

L'Enquête Nationale sur l'Emploi constitue le principal dispositif de collecte auprès des ménages permettant à l'Institut National de la Statistique de mesurer et de suivre la situation du marché du travail en Tunisie.

Elle vise principalement à estimer les caractéristiques de la population active, de la population occupée et des personnes au chômage, ainsi qu'à suivre l'évolution des principaux indicateurs de l'emploi et du chômage aux niveaux national et régional.

L'enquête permet notamment de produire des informations relatives :

- Au niveau et au taux d'activité
- Au niveau et au taux d'emploi
- Au nombre et au taux de chômage
- Aux caractéristiques de la population active occupée
- À la structure de l'emploi selon le secteur d'activité et la profession
- Au statut dans la profession
- Aux caractéristiques des personnes au chômage
- À la durée du chômage
- Aux demandes additionnelles d'emploi
- À la création annuelle d'emplois.

L'enquête fournit également des informations sur les caractéristiques démographiques et éducatives de la population, notamment :

- L'âge
- Le sexe
- L'état matrimonial
- Le niveau d'instruction
- Certaines caractéristiques relatives aux conditions de vie des ménages.

Ces informations permettent d'analyser la participation de la population au marché du travail et d'étudier les principales caractéristiques des différentes catégories de population.

2. Population cible et champ de l'enquête

L'Enquête Nationale sur l'Emploi couvre l'ensemble du territoire tunisien et concerne les ménages ordinaires résidant dans les différents gouvernorats et milieux de résidence.

L'échantillon est réparti entre les zones urbaines et rurales afin de permettre une représentation des différentes catégories de population.

Les informations générales relatives aux membres du ménage sont recueillies dans le cadre du questionnaire ménage.

Les informations relatives à la situation vis-à-vis du marché du travail concernent principalement les personnes âgées de 15 ans et plus, qui constituent la population en âge de travailler retenue dans le dispositif.

La population observée est ainsi répartie selon sa situation vis-à-vis du marché du travail entre population occupée, population au chômage et population inactive.

3. Plan de sondage

L'Enquête Nationale sur l'Emploi repose sur un échantillon de ménages conçu afin d'assurer une représentation des différentes régions et catégories de population. Le plan de sondage est fondé sur une sélection à plusieurs degrés.

3.1. Sélection des unités primaires

Les unités primaires sont sélectionnées à partir de la base de sondage issue du recensement général de la population et de l'habitat. La sélection est réalisée selon une méthode de tirage avec probabilité proportionnelle à la taille, permettant de tenir compte de l'importance démographique des unités concernées.

3.2. Sélection des ménages

À l'intérieur des unités primaires sélectionnées, les ménages constituant l'échantillon sont tirés selon les procédures de sondage définies par l'INS. La méthode de sondage intègre une stratification visant à améliorer la précision des estimations.

Les unités sont notamment stratifiées selon :

- Les grandes régions Le gouvernorat
- Le milieu de résidence : urbain rural
- Les principales caractéristiques géographiques retenues dans la base de sondage.

Cette organisation permet de garantir une couverture adéquate des différents milieux et territoires.

4. Méthodologie de collecte des données

Les informations sont recueillies directement auprès des ménages au moyen d'entretiens en face à face. La collecte est actuellement réalisée à l'aide de questionnaires électroniques selon le mode CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing).

L'utilisation de la collecte assistée par ordinateur permet notamment de :

- Améliorer la qualité des données recueillies
- Réduire les erreurs de saisie
- Intégrer des contrôles de cohérence au cours de l'entretien
- Faciliter le suivi de la collecte
- Accélérer la transmission des données
- Réduire les délais de traitement et de production des résultats.

L'échantillon est réparti sur l'ensemble de l'année. Cette organisation permet notamment de mieux prendre en compte les variations saisonnières de l'activité et de l'emploi.

5. Outils et instruments de collecte

Le questionnaire de l'Enquête Nationale sur l'Emploi est structuré autour de plusieurs modules permettant de recueillir les informations nécessaires à la mesure de la situation économique et sociale des membres du ménage.

5.1. Questionnaire ménage

Le questionnaire ménage porte notamment sur :

- Les caractéristiques générales du ménage
- Les caractéristiques démographiques des membres du ménage
- Les caractéristiques éducatives
- Certaines caractéristiques économiques
- Les conditions de vie
- La migration interne et externe.

5.2. Questionnaire des personnes occupées

Le questionnaire destiné aux personnes occupées permet notamment de recueillir des informations sur :

- La profession exercée
- Le secteur d'activité
- Le statut dans la profession
- Les caractéristiques de l'emploi
- La situation professionnelle
- Les salaires pour les personnes salariées.

5.3. Questionnaire des personnes sans emploi

Le questionnaire destiné aux personnes sans emploi permet de recueillir les informations nécessaires à la détermination de leur situation vis-à-vis du marché du travail. Il porte notamment sur :

- La recherche d'emploi
- Les démarches effectuées
- La disponibilité pour travailler
- La durée du chômage
- Les raisons de l'absence d'emploi
- Certaines situations particulières d'insertion sur le marché du travail.

II. Évolution de l'enquête nationale sur l'emploi et de sa méthodologie

L'Enquête Nationale sur l'Emploi a connu plusieurs évolutions depuis sa mise en place. Ces évolutions ont concerné à la fois la périodicité de l'enquête, les concepts et définitions utilisés, le questionnaire, le plan de sondage, la taille de l'échantillon et les méthodes de collecte.

Cette évolution répond à la nécessité de disposer d'une information statistique plus régulière, plus précise et mieux adaptée aux transformations du marché du travail, tout en assurant une meilleure conformité aux recommandations internationales.

1. Historique et évolution de la périodicité de l'enquête

La mesure statistique de l'emploi en Tunisie a progressivement évolué d'un dispositif à périodicité relativement espacée vers un système permettant un suivi régulier et conjoncturel du marché du travail. L'historique de la périodicité peut être résumé comme suit :

- 1975–1997 : réalisation d'enquêtes selon une périodicité quinquennale
- 1997 et 1999 : réalisation d'enquêtes selon une périodicité biennale
- 2000–2010 : réalisation d'enquêtes annuelles
- À partir de 2006 : introduction progressive de la collecte trimestrielle

- Depuis 2011 : mise en place d'un dispositif trimestriel permettant un suivi régulier de l'emploi et du chômage.

Les publications de l'INS attestent notamment de l'existence d'enquêtes nationales sur l'emploi pour les années 2005, 2008, 2010, 2011 et 2012, avant la consolidation du dispositif trimestriel.

Le passage à une fréquence trimestrielle répond notamment au besoin de mieux suivre les fluctuations du marché du travail et de prendre en compte les variations saisonnières de l'activité et de l'emploi. L'enquête trimestrielle permet ainsi de disposer d'informations plus fréquentes et d'améliorer le suivi des évolutions du marché du travail.

2. Évolution de la mesure de l'emploi et du chômage avant 2004

Jusqu'en 2003, l'identification de la population active reposait principalement sur une approche fondée sur la déclaration spontanée de la situation d'activité. Au début de l'entretien, les personnes étaient invitées à déclarer directement leur situation, par exemple comme occupé, chômeur, femme au foyer, étudiant ou retraité. Cette méthode présentait certaines limites, notamment pour l'identification des activités occasionnelles, non rémunérées ou exercées dans le cadre familial.

Certaines femmes pouvaient ainsi se déclarer « femmes au foyer » alors qu'elles participaient effectivement à des activités agricoles ou à une activité familiale. De même, certaines personnes sans emploi pouvaient ne pas se déclarer comme chômeuses, notamment en raison du découragement ou de leur perception limitée des possibilités d'emploi.

Afin de réduire ces risques de sous-déclaration, des questions filtres étaient utilisées pour identifier différentes catégories de population active.

2.1. Population active effective

Elle regroupait les personnes qui se déclaraient directement comme travailleurs ou chômeurs au début de l'entretien.

2.2. Population marginale

Elle regroupait les personnes qui se déclaraient initialement inactives mais qui indiquaient ensuite avoir exercé une activité pendant une partie de l'année.

2.3. Population active potentielle

Elle concernait principalement des personnes se déclarant « femmes au foyer » mais indiquant qu'elles souhaiteraient travailler ou qu'elles ne travaillaient pas en raison de l'absence d'emploi ou de poste approprié. Une vérification complémentaire était ensuite réalisée afin de déterminer la situation de chaque personne au cours de la semaine de référence.

3. Réforme méthodologique introduite à partir de 2004

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2004 a marqué une évolution importante de la méthode de mesure de l'activité économique. La nouvelle approche consiste à interroger directement les personnes âgées de 15 ans et plus sur leur activité au cours de la semaine de référence, avant de déterminer leur situation vis-à-vis du marché du travail. Cette méthode permet d'identifier plus précisément les personnes qui exercent une activité, y compris lorsqu'il s'agit d'un travail occasionnel ou non rémunéré.

3.1. Identification des personnes occupées

Une personne est considérée comme occupée lorsqu'elle a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence. Le travail peut être rémunéré ou non rémunéré.

Certaines personnes n'ayant pas effectivement travaillé pendant la semaine de référence peuvent néanmoins être considérées comme occupées lorsqu'elles sont temporairement absentes de leur emploi. Ces situations peuvent notamment correspondre à :

- Une maladie
- Un congé
- Des intempéries
- Un arrêt temporaire de travail
- D'autres situations d'absence temporaire.

3.2. Identification des personnes au chômage

Pour les personnes n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence, des questions complémentaires permettent de déterminer leur situation vis-à-vis de la recherche d'emploi et de leur disponibilité.

La définition du chômage repose sur les principaux critères du Bureau international du Travail (BIT) :

- Être sans travail
- Rechercher un emploi
- Être disponible pour travailler.

Certaines situations particulières, notamment l'attente d'une promesse d'embauche ou la préparation d'un projet professionnel, sont également prises en compte selon les critères méthodologiques retenus.

3.3. Identification des personnes inactives

Les personnes qui ne travaillent pas et qui ne remplissent pas les critères permettant de les classer parmi les chômeurs sont classées dans la population inactive. Il peut notamment s'agir de personnes principalement consacrées :

- Aux études
- A la retraite

- Aux tâches ménagères
- A d'autres activités ne relevant pas du marché du travail.

La population est ainsi répartie en trois grandes catégories :

- Population occupée
- Population au chômage
- Population inactive.

La population active correspond à la somme de la population occupée et de la population au chômage.

4. Enrichissement progressif du questionnaire

L'évolution de l'enquête a également porté sur l'élargissement du questionnaire afin de répondre aux nouveaux besoins d'information sur le marché du travail.

4.1. Introduction d'un module sur le handicap en 2015

En 2015, un module consacré aux personnes ayant des difficultés fonctionnelles a été introduit dans le questionnaire. Ce module permet notamment de :

- Identifier les personnes rencontrant des difficultés physiques, mentales ou sensorielles
- Préciser le type de difficulté rencontrée
- Identifier la cause de la difficulté
- Recueillir des informations sur la possession éventuelle d'une carte de handicap.

Ce module est réalisé au troisième trimestre de chaque année.

4.2. Amélioration de la mesure de l'emploi informel en 2017

Depuis 2017, le questionnaire relatif à l'emploi informel a été amélioré. Les questions portant notamment sur :

- L'existence d'une comptabilité déclarée auprès de l'administration fiscale
- L'existence d'un identifiant fiscal de l'entreprise

Ces questions ont été étendues à l'ensemble des travailleurs concernés, alors qu'elles étaient auparavant principalement adressées aux travailleurs indépendants. Cette évolution permet de mieux identifier les différentes situations d'emploi informel et d'améliorer la connaissance de ce segment du marché du travail.

5. Réforme méthodologique de 2019 et adaptation aux recommandations de l'ICLS 19

Une nouvelle étape importante de modernisation a été engagée à partir du deuxième trimestre 2019, avec l'adaptation du dispositif aux recommandations de la 19e Conférence internationale des statisticiens du

travail (ICLS 19). Cette évolution a porté notamment sur la conception du questionnaire, les concepts utilisés et l'élargissement de la mesure du marché du travail. Elle a notamment permis de :

- Améliorer la distinction entre le travail et l'emploi
- Préciser la classification des différentes activités
- Améliorer l'identification des différentes situations vis-à-vis du marché du travail
- Elargir la production des indicateurs relatifs à la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

Parmi les situations et indicateurs pris en compte figurent notamment :

- Le sous-emploi lié au temps de travail
- Les personnes disponibles pour travailler mais ne recherchant pas activement un emploi
- La population active potentielle
- Les situations de découragement dans la recherche d'emploi.

Cette réforme a également renforcé la capacité de l'enquête à répondre aux besoins de suivi des Objectifs de développement durable (ODD), notamment dans les domaines liés à l'emploi, à l'éducation, au handicap et à l'inclusion.

6. Évolution du plan de sondage et de la taille de l'échantillon

Parallèlement aux évolutions conceptuelles et méthodologiques, le plan de sondage et la taille de l'échantillon ont progressivement évolué afin de répondre aux besoins croissants de production d'indicateurs aux niveaux national et régional. L'enquête couvre l'ensemble des gouvernorats et les différents milieux de résidence.

Depuis 2023, le dispositif repose sur un échantillon d'environ 80 000 ménages par an, permettant d'assurer un suivi régulier et représentatif de la situation du marché du travail.

La base de sondage repose sur les unités issues du Recensement général de la population et de l'habitat, complétées et actualisées selon les besoins du dispositif d'enquête.

7. Modernisation de la collecte des données

L'évolution récente de l'Enquête Nationale sur l'Emploi est également marquée par la modernisation des méthodes de collecte. La collecte est réalisée au moyen de questionnaires électroniques selon le mode CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing). Cette modernisation permet notamment de :

- Réduire les erreurs de saisie
- Intégrer des contrôles de cohérence pendant l'entretien
- Améliorer la qualité des données
- Faciliter le suivi de la collecte
- Accélérer la transmission des données
- Réduire les délais de traitement et de production des résultats.

La modernisation technologique complète ainsi les évolutions conceptuelles et méthodologiques engagées au cours des dernières années.

III. Concepts et principaux indicateurs du marché du travail

1. Population active

La population active regroupe les personnes âgées 15 ans et plus qui participent au marché du travail, qu'elles soient occupées ou au chômage. Elle est définie comme la somme de :

- La population occupée
- La population au chômage.

$$\text{Population active} = \text{Population occupée} + \text{Population au chômage}$$

2. Population occupée

La population occupée comprend toutes les personnes en âge de travailler qui, au cours d'une courte période de référence (généralement une semaine ou sept jours), ont exercé une activité visant à produire des biens ou à fournir des services en contrepartie d'une rémunération ou d'un profit. Elle comprend :

- Les personnes ayant travaillé au moins une heure au cours de la période de référence pour une rémunération ou un profit ;
- Les personnes ayant un emploi mais qui n'ont pas travaillé temporairement en raison d'une absence temporaire de leur emploi ou de dispositions relatives à leur temps de travail.

« Rémunération ou profit » signifie que le travail est effectué en échange d'une rémunération en espèces ou en nature, ou dans le cadre d'une activité indépendante générant un profit. Le profit peut provenir de la vente ou de l'échange des biens ou services produits.

3. Population au chômage

La population au chômage comprend les personnes sans travail qui recherchent un emploi et qui sont disponibles pour travailler, conformément aux critères retenus dans le dispositif statistique. La détermination du chômage repose principalement sur trois critères :

- L'absence de travail
- La recherche d'un emploi
- La disponibilité pour travailler.

4. Population inactive

La population inactive comprend les personnes qui ne sont ni occupées ni au chômage. Elle peut notamment comprendre les étudiants, les retraités, les personnes principalement consacrées aux tâches ménagères et les autres personnes qui ne participent pas au marché du travail selon les critères retenus.

5. Taux brut d'activité

Le taux brut d'activité correspond au rapport entre la population active et la population totale. Il mesure le nombre d'actifs pour 100 habitants.

$$\text{Taux brut d'activité} = (\text{Population active} / \text{Population totale}) \times 100$$

6. Taux global d'activité

Le taux global d'activité correspond au rapport entre la population active et la population en âge de travailler, définie dans l'enquête comme la population âgée de 15 ans et plus. Il indique le nombre d'actifs pour 100 personnes en âge de travailler.

$$\text{Taux global d'activité} = (\text{Population active de 15 ans et plus} / \text{Population de 15 ans et plus}) \times 100$$

7. Taux d'activité par groupe d'âge

Le taux d'activité par groupe d'âge correspond au rapport entre le nombre de personnes actives appartenant à un groupe d'âge donné et la population totale de ce même groupe d'âge. Cet indicateur permet d'analyser la participation au marché du travail selon l'âge.

$$\text{Taux d'activité} = (\text{Population active du groupe d'âge} / \text{Population totale du groupe d'âge}) \times 100$$

Pour l'indicateur, le calcul porte sur la population âgée de 15 ans et plus.

8. Taux de chômage

Le taux de chômage correspond au rapport entre le nombre de chômeurs et la population active du même champ d'âge.

$$\text{Taux de chômage} = (\text{Nombre de chômeurs} / \text{Population active}) \times 100$$

Pour l'indicateur global, le calcul porte sur la population âgée de 15 ans et plus.

9. Taux de chômage par groupe d'âge

Le taux de chômage par groupe d'âge correspond au rapport entre le nombre de chômeurs d'un groupe d'âge donné et la population active appartenant au même groupe d'âge. Cet indicateur permet notamment d'identifier les groupes d'âge les plus exposés au chômage.

$$\text{Taux de chômage} = (\text{Nombre de chômeurs du groupe d'âge} / \text{Population active du groupe d'âge}) \times 100$$

Pour l'indicateur, le calcul porte sur la population âgée de 15 ans et plus.

10. Création annuelle d'emplois

La création annuelle d'emplois correspond à l'évolution du nombre de personnes occupées entre deux périodes de référence. Elle est généralement mesurée par la variation de la population active occupée entre deux années successives.

$$\text{Création nette d'emplois} = \text{Population occupée à la période } t - \text{Population occupée à la période } t-1$$

L'interprétation de cet indicateur doit tenir compte du champ, de la période de référence et des éventuelles évolutions méthodologiques intervenues entre les deux périodes.

IV. Nomenclatures et classifications utilisées

1. Nomenclature des professions

Les professions exercées par les personnes occupées sont classées selon la Nomenclature des Professions en Tunisie (NPP 2014).

Cette nomenclature permet d'organiser et de classer les professions selon la nature des tâches exercées et les compétences requises.

La NPP 2014 est alignée sur la Classification internationale type des professions (CITP/ISCO-08).

Elle permet ainsi d'assurer une meilleure comparabilité des statistiques relatives aux professions.

2. Classification des secteurs d'activité

Les personnes occupées sont classées selon l'activité économique de l'entreprise ou de l'employeur pour lequel elles travaillent. Les secteurs d'activité sont identifiés à partir de la Nomenclature Tunisienne des Activités (NAT 2009). Cette nomenclature est harmonisée avec la NACE Rév. 2, classification européenne des activités économiques.

L'utilisation de cette nomenclature permet notamment d'analyser la structure de l'emploi selon les principaux secteurs de l'économie.

3. Statut dans la profession

Le statut dans la profession permet de distinguer les différentes positions occupées par les personnes dans le cadre de leur activité professionnelle.

Cinq principales catégories sont distinguées.

- Patron : Est classée comme patron toute personne qui exerce pour son propre compte et qui emploie un ou plusieurs salariés, à l'exclusion des aides familiaux.

- Indépendant : Est classée comme indépendante toute personne qui exerce pour son propre compte, seule ou avec l'aide de membres de sa famille.
- Salarié : Est classée comme salariée toute personne qui exerce une activité pour le compte d'un patron, d'une administration ou d'une entreprise en contrepartie d'une rémunération.
- Aide familial : Est classée comme aide familial toute personne qui contribue à l'activité d'une exploitation agricole ou d'une entreprise familiale sans recevoir directement une rémunération.
- Apprenti : Est classée comme apprenti toute personne qui exerce une activité dans le cadre de l'apprentissage d'un métier.

V. Diffusion des résultats

1. Principes et supports de diffusion

Les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi sont diffusés par l'INS conformément aux principes de transparence statistique et aux règles applicables à la diffusion des statistiques officielles. La diffusion vise à mettre à la disposition des utilisateurs des informations régulières, fiables et comparables sur la situation du marché du travail. Les principaux résultats sont diffusés sous différentes formes :

- Communiqués trimestriels
- Tableaux statistiques
- Fichiers de données agrégées
- Bases et fichiers de microdonnées, selon les procédures de diffusion applicables.

2. Délais et produits statistiques

Les principaux indicateurs de l'emploi et du chômage sont publiés régulièrement après chaque trimestre. Les résultats sont notamment ventilés selon :

- Le sexe
- L'âge
- Le milieu de résidence
- La région
- Le secteur d'activité
- La profession
- Le statut dans la profession
- Le niveau d'instruction.

Les microdonnées peuvent également être mises à disposition des utilisateurs selon les règles et procédures établies par l'INS en matière de diffusion des données statistiques.

Le site de l'INS constitue le principal support de diffusion des résultats de l'enquête. Les publications récentes montrent notamment la diffusion régulière des « Indicateurs de l'emploi et du chômage » sur une base trimestrielle.

VI. CONCLUSION GÉNÉRALE

L'Enquête Nationale sur l'Emploi constitue le principal dispositif de l'Institut National de la Statistique pour le suivi régulier de la situation du marché du travail en Tunisie.

Depuis les premières enquêtes, le dispositif a connu une évolution progressive visant à améliorer la qualité, la précision, la comparabilité et la pertinence des statistiques produites.

L'une des principales étapes de cette évolution a été la réforme de la mesure de l'activité introduite à partir de 2004. Le passage d'une approche principalement fondée sur la déclaration spontanée de la situation d'activité à une identification plus précise de l'activité à partir de la semaine de référence a permis d'améliorer la mesure de l'emploi et du chômage.

L'évolution de la périodicité constitue également une étape majeure. Le passage d'enquêtes périodiques à une enquête annuelle, puis à un dispositif trimestriel, a permis de renforcer le suivi conjoncturel du marché du travail et de mieux prendre en compte les variations saisonnières.

L'enquête a par ailleurs été progressivement enrichie par l'introduction de nouveaux modules et de nouvelles informations, notamment sur le handicap et l'emploi informel. La réforme méthodologique engagée à partir de 2019 dans le cadre des recommandations de l'ICLS 19 a permis d'élargir la mesure du marché du travail et de mieux prendre en compte différentes formes de sous-utilisation de la main-d'œuvre.

Parallèlement, l'évolution du plan de sondage, l'augmentation de la taille de l'échantillon et la modernisation des méthodes de collecte ont contribué à renforcer la qualité et la fiabilité des données produites.

Le recours à la collecte assistée par tablette (CAPI) constitue notamment une avancée importante dans la modernisation du dispositif, en permettant d'intégrer des contrôles de cohérence, de réduire les erreurs de saisie et d'accélérer la transmission et le traitement des données.

Ainsi, l'Enquête Nationale sur l'Emploi s'inscrit dans un processus continu de modernisation et d'adaptation aux besoins des utilisateurs. Elle constitue une source essentielle pour l'analyse de l'activité, de l'emploi et du chômage et contribue à éclairer les politiques publiques et les décisions relatives au marché du travail en Tunisie. La poursuite de cette évolution méthodologique et technologique permettra à l'INS de renforcer davantage la qualité, la comparabilité internationale et la pertinence des statistiques du marché du travail produites pour la Tunisie.